

ci-dessus, vous assure de ses sentiments d'estime et de considération. G. CAND. ANTONELLI.

GENES.—Gènes semble aspirer à jouer le rôle de Livourne. Le 10, on célébrait dans cette ville la commémoration de l'expulsion des Autrichiens, en 1741. Une partie de la population a parcouru les rues aux cris de Vive l'indépendance italienne! Vive la constituante! Guerre à l'Autriche! Secours aux Lombards, à bas les ministres rétrogrades! Nous voulons un ministère démocratique! On a fait une collecte pour Venise, qui a produit 1,400 fr.

INTERVENTION ARMÉE.—Une lettre de Palerme, portant la date du 7 décembre, annonce, que vingt-cinq mille Autrichiens ont franchi le Pô sur un pont volant et sont entrés dans les légations. Cette armée marche sur Bologne.

A Madrid, une crise ministérielle a eu lieu le 13. Les ministres ont offert leur démission; mais elle a été refusée, grâce à l'influence de la reine-mère, et Narvaez a repris le pouvoir qu'il voulait abandonner. Sa réintégration a été suivie de l'exil de deux personnes: le marquis de Cumbres Altos et le colonel Vassallo qui faisaient partie de la maison de la reine et qui profitaient de leur pouvoir pour intriguer contre le ministère.

PRUSSE.—On lit dans le journal radical Volkshalle: "On dirait que le gouvernement prussien doute du maintien de la paix européenne. On arme complètement les forts de notre ville et les magasins reçoivent des vivres pour six mois. On a monté des canons sur les vieux bastions du Rhin, ce qui ne s'était encore jamais fait, ainsi que sur le nouveau bâtiment de la D. uane, qui est à l'épreuve de la bombe, pour qu'il serve de forteresse en cas de guerre. La plus grande activité règne dans les arsenaux de Dantz. On est sur le point d'achever un grand nombre de nouveaux obus, et il est arrivé beaucoup de canons des fondries royales."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 26 JANVIER 1849.

Un accident en mettant en pages nous a empêchés d'expédier ce soir le journal à la campagne.

LE DISCOURS DU TRONE.

Après que M. Papineau se fut trouvé dans une minorité de cinquante voix sur son amendement, M. Dumas fit le discours que nous avons publié mardi, et proposa une série de résolutions qui sont un écho du discours du Trône, publié dans notre feuille de vendredi dernier. M. Wetenhall seconda la motion de M. Dumas, et considéra un à un les différents paragraphes de la réponse proposée au discours du gouverneur-général. Après quoi, le colonel Prince se leva et essaya de faire des jeux d'esprit et de dire quelques bons mots. Car il a beaucoup ri, a-t-il dit, d'entendre le gouverneur-général lire le discours du trône en langue française; ça été pour plaire aux Canadiens-Français. Mais ce n'est pas tout. L'hon. membre s'étendit à quelque chose de plus drôle encore pour les prochaines sessions. Le gouverneur-général, selon lui, ne se contentera pas alors de lire son discours en anglais et en français. Non; tous les Canadiens ne sont pas Anglais ou Français; il y en a par exemple qui sont Ecossais, Irlandais, Allemands, Harons, Iroquois, etc. Selon l'honorable membre, S. E., pour être consistante devra s'adresser à ces différentes parties de la population dans leur langue natale; c'est un résultat inévitable de l'innovation introduite cette année. Le gallant colonel ajouta qu'à son avis, la tranquillité ne règne pas dans le pays (chacun son goût). Il accense ensuite le gouvernement d'avoir congédié des officiers publics, et cela sans raison. Mais cela ne suffit pas à l'hon. membre; il lui faut faire une sortie contre l'hon. M. Taché, commissaire en chef du bureau des travaux publics, et contre l'honorable Malcolm Cameron, qu'il accuse de n'être pas des ingénieurs, et par conséquent incompetents pour leurs emplois. Nous sommes pourtant quelque peu porté à croire que si le ministère paraît soit voir la détermination d'user des emplois qu'il peut donner pour s'attirer des éloges, M. le colonel Prince ne parlerait pas comme il l'a fait en cette occasion. C'est encore là sans doute la raison qui lui fait dire à l'hon. membre qu'il ne donnera pas son appui au ministère, par rapport à la conduite du parti, actuellement au pouvoir, envers M. Vassiltart, lorsque ce parti formait l'opposition. Il finit par dire qu'il pense que les libéraux Canadiens seraient bien contents de faire du Canada une république (chacun manifeste ses intentions à sa façon). M. L. J. Papineau prend ensuite la parole, et parle en français pendant plus de deux heures et demie. Le lendemain mardi, l'honorable membre se remet à la tâche, et parle encore [mais en anglais] pendant deux heures et demie; et il le surle lendemain il consent à parler encore deux heures et un quart. Comme M. Papineau a entrepris ou de s'exténué ou d'exténué les rédacteurs de journaux, qu'il traite avec tant de mépris, lorsqu'il ne son pas présents et ne peuvent se servir des mêmes armes que lui) qu'il soit bien entendu que ce ne sont pas des armes-à-feu; comme un bon roi d'Angleterre, M. Papineau les a en horreur; il a raison), nous nous contenterons donc de dire que M. Papineau ne trouve dans le discours du gouverneur-général rien de louable mais beaucoup à b'âmer. Selon lui, l'hon. M. Lafontaine et ses honorables collègues du ministère sont descendus au rôle du ci-devant conseil spécial de lord Sydenham! Que ne dit-il plutôt qu'il veut nous ramener à l'avantaguse époque de 1837 et 1838? Car qu'ar joute-t-il? Qu'il y a dans l'Europe une surexcitation glorieuse et honorable! Qu'il regrette que cette surexcitation ne se soit pas étendue au Canada! Pauvre M. Papineau, est-ce que le passé ne vous a pas encore appris ce que produirait en Canada cette surexcitation que vous aimez tant? Est-ce que vous ne voyez pas ce qu'elle produit déjà en Europe? Mais non, tout cela entre dans vos plans; il vous faut de l'agitation, il vous faut du trouble; c'est, selon vous, le seul moyen de vous frayer le chemin d'un trône présidentiel ou dictatorial. N'anticipons pas cependant, et voyons ce qu'a joute M. Papineau; il le public se convaincra par là que M. Papineau a une bien haute opinion des tories. Il dit en effet qu'il préfère l'adresse du ministère tory l'an dernier à celle du ministère actuel dont l'adresse est, selon lui, pire que celle qu'il loue. M. Papineau permettra

bien à ses compatriotes de n'être pas de son opinion; sans doute que ce ne sera qu'après les avoir injuriés en Chambre, où ils ne peuvent élever la voix; toujours ce sera une petite consolation d'avoir de M. Papineau la permission de différer de sentiment avec lui. Quant à nous, nous ne l'empêcherons pas de faire, comme il l'a fait lundi soir, des excuses aux tories du Canada. M. Papineau dit qu'il s'aperçoit qu'ils sont bien meilleurs qu'il ne l'avait cru précédemment, mais que, pour les libéraux, il les trouve cent fois pires qu'il ne le pensait. Sans doute que M. Papineau a fait cette découverte sur les bords de la Seine, pendant qu'il se reposait de sa lutte à St. Denis, et que ses anciens amis politiques se remettaient à travailler et empêchaient le pays de se perdre sans retour! Mais non, le grand tort du ministère, dit M. Papineau, c'est d'être trop paisible. "L'Italie, ajoute-t-il, fait des efforts louables pour renverser les puissances despotiques; l'Allemagne et la France en font autant; et pourtant le ministère Canadien ne bouge pas; il ne sympathise pas avec tous ces révolutionnaires!" Quel grand dommage en effet que nos ministres ne donnent pas des louanges aux révolutionnaires de Paris, de Vienne, de Rome! Il est bien vrai que ces révolutionnaires ne sont qu'une populace affamée, composée en grande partie de gens sans aveu. Qu'importe, M. Papineau sympathise avec eux. Ils ont bouleversé l'Europe; c'est quelque chose qui réjouit le cœur du grand patriote Canadien! Ils ont ensanglanté pendant trois jours les rues de Paris et de Vienne; tant mieux, c'est le sang des aristocrates qui a coulé, c'est le sang des monarchistes et de tous les amis du bon ordre! Ils ont commis le meurtre à Rome, assiégé le Souverain-Pontife dans son palais, et l'ont forcé à sortir de ses états et à vivre sur la terre étrangère; M. Papineau trouve cela bien; c'est un monarchiste d'abaissé, c'est la populace qui triomphe, c'est le trouble qui commence, M. Papineau bondit de joie. Que les hommes paisibles, que les catholiques jugent par-là de l'homme qui se présente comme l'ami des peuples et le philanthrope éclairé.

"J'espère, a ajouté M. Papineau, que je n'aurai pas le chagrin de ne pas voir ma motion d'amendement secondée, et de me voir isolé." Puis il a commencé à déronler quelques unes de ses doctrines. Il aime un gouvernement faible, afin sans doute de pouvoir le renverser à son gré et procurer au pays une glorieuse surexcitation! Il trouve des iniquités dans toutes les clauses de l'Acte d'Union. Il trouve injuste et ridicule d'exiger des membres du Parlement une qualification de £500 pour se faire élire. Il a raison; ces £500 sont une bien vilaine chose; pourquoi donc ne pas abolir une pareille condition? Est que vous ne voyez pas le revers de l'autre?" (comme disent les Parisiens) qui aimerait à s'asseoir au parlement? Est-ce que vous ne voyez pas une nuée de jeunes supports qui brûlent de pénétrer dans la Chambre d'Assemblée, et d'y placer dans le fauteuil de l'Orateur l'honorable L. J. Papineau? De grâce, soyez donc un peu complaisant! Mettez donc de côté ces £500 si malencontreux! Vous aurez en retour des efforts louables contre les pouvoirs despotiques, vous aurez une surexcitation glorieuse, vous aurez des législateurs selon le cœur de M. Papineau! Est-ce que ce ne sont pas là des avantages immenses..... pour..... le grand homme? Cédiez donc; rendez-vous à ses desirs, et puis laissez-le..... agir?—non, il n'agit pas, mais..... laissez-le..... parler! Car souvenez-vous qu'il l'a dit lundi soir; il ramènera toujours et partout..... ce qu'il a dit et pensé autrefois! Il y ajoutera, comme il l'a fait dans la même séance, l'éloge de sa vie passée. Au moins, écoutez une voix qui part du cœur; M. Papineau vous prie, vous supplie de secondar sa motion; il vous demande d'avoir pour lui cette complaisance; ce n'est qu'un petit (?) amendement au second paragraphe de l'adresse qu'il propose!

Mais voici bien autre chose; notre navigation intérieure ne vaut rien, il faut en désespérer; il faut briser nos canaux, il faut y mettre la mine! Nous vous entendons dire que vous n'en ferez rien. Mais pourtant c'est M. Papineau qui vous le dit! Est-ce que vous refusez de vous rendre à une invitation pareille, invitation philanthropique, patriotique et qui part du cœur? Non, non; faites comme M. Papineau; désespérez, et faites-vous saupur-et-mineur, en mettant la mine à nos canaux.

L'hon. membre ajoute qu'il proposera un autre amendement; ce sera au 6e paragraphe de l'adresse. Et en attendant il accuse le ministère d'arbitraire (M. Papineau aime si peu ce qui sent la dictature). Les ministres, selon lui, ne veulent pas sortir de la routine du moyen-âge! Et là dessus, l'hon. membre nous parle de M. L. J. H. E. les juges Day et Smith, dont il fait l'éloge. Nous ne savons si M. Papineau a voulu insinuer que ces deux honorables Messieurs appartiennent au moyen-âge; ce que nous savons, c'est que leur éloge n'aurait pas fort convenu à sa bouche avant 1837! Ajoutons qu'ici M. Papineau répète qu'il chérit, plus les tories que les libéraux, et s'attaque à la presse libérale, après avoir fait l'éloge des deux papiers indépendants! Pauvre s'urure des Canadas! te voilà donc délaissée! Le grand homme a honte de parler de toi; mais console-toi; il te chérit encore du fond de son cœur, où tu us une large part. Ne te sépare donc pas de lui; continue à lui donner la main; défend sa cause, car il défend la cause des tories! Garde-toi bien avec tes deux confrères de s'élever contre le courage de ton coryphée, lorsqu'il s'attaque à des hommes qui ne peuvent se défendre; ça vient de la part de M. Papineau; ça doit être juste! D'ailleurs, que nos lecteurs soient assurés qu'il en sera ainsi; M. Papineau a en effet pris la défense de l'hon. D. B. Viger. Ainsi, voilà la parti de ce dernier monsieur reconstruit; M. M. Papineau, D. B. Viger et Christie vont marcher ensemble; c'est une noble association; c'est presque une nouvelle société mercantile!

Maintenant M. Papineau va montrer comment il entend la liberté. "Il ne censure pas, dit-il, un homme d'être irreligieux, il ne le louange pas d'être religieux." Nos lecteurs vont sans doute nous demander comment il se fait que M. Papineau ait de pareils principes; nous allons leur répondre. Il existait, vers la fin du siècle dernier, dans un certain pays appelé "la belle France" quelques nobles citoyens, qui aimaient une glorieuse surexcitation; c'étaient les honorables Messieurs Robespierre, Marat, Couthon, Collot d'Herbois, etc., etc. Eh bien! ces honorables-là n'étaient pas, à ce que l'on dit, des hommes très-religieux; mais en revanche c'étaient des hommes à grands coups, des hommes qui aimèrent les peuples; et qui haïssaient les pouvoirs despotiques. Comment voulez-vous que M. Papineau con-

damne ces hommes là d'avoir renversé les autels et massacré les prêtres et les religieux? Ce serait trop exiger; c'étaient des hommes amis de la glorieuse surexcitation de M. Papineau! De là son principe, "qu'il ne censure pas un homme irreligieux, et ne louange pas l'homme religieux." Vous voyez bien, lecteurs, que tout cela est dans l'ordre; c'est notre bien que M. Papineau a en vue; ne faites donc pas attention à ce qui peut vous blesser dans ce principe-là. Mais voici bien un autre embarras: M. Papineau attaque en pleine Chambre le clergé et l'évêché de Montréal en particulier, à cause des articles des Melanges Religieux, à qui il veut bien permettre de parler politique, mais dont il veut écraser le Rédacteur par un mot foudroyant [le mince éditeur]. Ce n'est rien que cela, lecteurs. Est-ce que vous allez vous occuper du clergé et de vos évêques? Non; laissez-les donc là. N'avez-vous pas l'exemple de la France [de 1792], où M. Papineau a été s'éclairer, d'autres diraient se reposer? Quo sont en effet vos évêques, que sont vos prêtres, lorsque vous pensez à M. Papineau qui veut abolir les pouvoirs despotiques, et vous gratifier d'une glorieuse surexcitation? Que sont les Melanges Religieux, en vue du grand homme? Ce n'est rien que cela; répudiez-les donc tous; c'est M. Papineau qui vous le dit. N'allez pas éconter le Rédacteur des Melanges Religieux, qui vous dit que M. Papineau n'attaque ainsi l'évêché de Montréal, que parce que c'est une institution qui l'a entravé et l'entrave encore dans ses justes dessein, et ne veut pas le trouble et le bouleversement. N'écoutez pas ce mince rédacteur, qui vous dit que M. Papineau ne l'attaquerait pas, comme il l'a fait, s'il le croyait aussi mince qu'il le dit, et s'il ne le trouvait un obstacle à ses espérances, et à la réalisation de ses idées. Non; séparez-vous de l'évêché, méprisez le rédacteur des Melanges Religieux, cessez d'encourager ce journal incommode, et régaliez vous sous la protection du grand surexcitateur; il vous promet mers et monde; ne vous occupez pas s'il ne doit vous donner qu'un discours de trois heures! N'allez pas vous souvenez qu'en 1837, M. Papineau cria à qui voulait l'entendre, que les paroisses devaient, pour se procurer des munitions, etc., prendre les caisses des Fabriques; que c'était le bien du peuple! N'allez pas lire dans les Melanges Religieux que M. Papineau dit que tous les gouverneurs sont aussi bons les uns que les autres, et trouve mauvais que l'on ait fait chanter des messes, au temps de Sir Charles Bagot. Ce sont là de petites choses, auxquelles on ne doit pas faire attention, en vue d'une glorieuse surexcitation!

M. Papineau dit qu'il se défend des attaques de la presse; et pourtant il ajoute "qu'il y est demeuré indifférent!" Il paraît que l'hon. Monsieur n'a pas fait attention qu'il a parlé de la presse, et s'est élevé contre elle pendant plus d'une demi-heure; néanmoins, il est demeuré indifférent à ses attaques! Ça se concilie difficilement; cette difficulté ne pourrait sans doute pas être attribuée à quelque glorieuse surexcitation! Il ne faut pas non plus attribuer à la même cause la partie de son discours, où M. Papineau donne à entendre que, si les résolutions proposées passent, elles amèneront le choléra dans le pays! Il est vrai que c'était après avoir parlé pendant plus de deux heures et demi que cette idée se faisait jour! Ce n'est pas une raison de croire que nous ayons trouvé la cause de ces prévisions sinistres; non, M. Papineau seul peut l'annoncer au pays, de même que seul il peut lui expliquer comment il se fait qu'il prédit au ministère actuel, que celui-ci n'a plus que trois ans de pouvoir; et que, malgré cela, le Canada va avoir le sort de l'Irlande.—De grâce, lecteurs, ne vous chagriez pas trop. Le Pays n'est pas sans ressource; M. Papineau nous avertit qu'il est-là, et voyez la conséquence! Est-ce que par hasard vous ne trouveriez pas en lui un surveu pour le pays?

Nous continuerons dans notre prochaine feuille à rendre compte à nos lecteurs de ces débats qui ont duré trois jours, grâce aux sept-heures et demi que M. Papineau a bien daigné employer pour lui seul.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, MARDI 23.—Vingt-sept Pétitions sont présentées et mises sur la table.—La Pétition des habitants de St. Etienne et autres Paroisses, concernant un cours d'eau pour assécher les terres inondées par la Rivière du Chêne, est renvoyée à un Comité.—Rapport sur l'absence de M. Chauveau et Stevenson in Comité d'Élection de Cornwall, et ordre à eux donné d'être présents demain à leurs places.—Sur motion de M. J. S. MacDonnell, (de Glengarry) il est résolu que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur et qu'il en fasse faire l'impression, et que les personnes seule qu'il aura nommées aient droit de les imprimer.—L'hon. M. Badgley introduit un Bill pour ab'ir l'emprisonnement pour dettes et punir les débiteurs frauduleux; seconde lecture, le 31 du courant.—Et aussi, un Bill pour empêcher, que les personnes qui résident dans le Haut-Canada soient arrêtées pour dettes dans le Bas-Canada; seconde lecture le 31 du courant.—M. Fortier introduit un Bill pour faciliter l'établissement des terres incultes dans les townships du Bas-Canada et pour d'autres fins y mentionnées; seconde lecture le 12 Février prochain.—Sur motion de M. Christie, il est voté une Adresse demandant copie des témoignages par écrit, des Exhibits et Papiers en vertu desquels a été donné l'ordre de Son Excellence en Conseil, en date du 21 Novembre dernier, relativement à la Compagnie des Pêcheries et des Mines de Charbon de Gaspé, dont l'Acte 7 V. chap. 45, et les Actes supplémentaires.—Sur motion de M. Notman, les entrées dans les Journaux de la dernière Session relativement à l'Élection contestée de Waterloo, sont lues.—L'hon. M. Cameron, de Kent, introduit un Bill pour autoriser l'établissement de Compagnies incorporées pour la construction des Chemins et Ponts dans le Haut-Canada; seconde lecture, Mardi prochain.—L'hon. M. Boulton introduit un Bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le Haut-Canada, qui régulent la construction des Glacis pour les chaussées de Moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction; seconde lecture, Jeudi prochain.—Et aussi un Bill pour limiter le nombre des Fonctionnaires Exécutifs, et fixer les salaires qui seront accordés à chacun d'eux, et pour d'autres fins qui se rapportent aux nominations aux emplois; seconde lecture, de ce jour en six semaines.—Sur motion de M. McFarland, les entrées aux Journaux antérieurs relativement au choix d'un nouveau site comme chef-lieu de District du District de Niagara, sont lues.—Sur motion, un Comité Spécial est nommé pour s'enquérir et faire rapport sur

les mesures législatives, et il y en a qui peuvent être adoptées pour réprimer les mauvais effets de l'intempérance.—Sur motion, il est voté des Adresses demandant un état détaillé des honoraires que reçoivent les Shérifs du District de Montréal, en vertu de leurs charges, faisant une distinction entre les diverses sources de leurs revenus et spécifiant le montant des deniers publiés entre leurs mains et les profits sous forme d'intérêt ou autrement qu'ils en retirent, pour les cinq dernières années.—Et un état semblable des honoraires reçus en vertu de leur charge par l'Huissier-Audencier et son assistant, dans la Cour du Banc de la Reine pour le dit District, pendant les cinq dernières années.—Sur motion, la Chambre résolut de prendre en considération un Comité Général, d'uni en quinze jours, la convenance d'amender cette partie de l'Ordonnance 25 Geo. III, qui notifie les Shérifs du Bas-Canada à recevoir 25 pour cent sur les deniers publiés entre leurs mains.—Ajourné à minuit et quart.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, MERCREDI 24.—Cinquante Pétitions sont présentées et mises sur la table. Il est ensuite reçu des Pétitions:—De G. O. Stuart, Ecuyer et autres, de la Cité de Québec, et des Comités de Québec et de Port Neuf, demandant que certains chemins dans la Paroisse Ste. Foye soient placés sous le contrôle de la Commission des Chemins à Barrières de Québec, et que la dite Commission soit autorisée à prélever des fonds en la manière ordinaire pour compléter et tenir les dits Chemins en bon ordre;—De la Corporation du Collège de Nicolet, demandant du Paide pour le dit Collège;—De F. X. Fournier et autres, de la Paroisse de St. Jean Port-Joli, demandant la révoation, ou l'amendement de l'Acte d'Éducation pour le Bas-Canada;—De Madame Julie Angélique Badaux, de la Ville des Trois-Rivières, venue de feu Louis Charles Cressé, Ecuyer, demandant à être indemnisée pour le terrain pris dans l'Isle St. Christophe, pour les Travaux Publics; De Robert Barrie et autres, de la Division Ouest de Hinchinbrook et Godmanchester, demandant des amendemens aux Actes des Municipalités, d'Éducation, des Chemins et de Judicature; et demandant une allocation pour la construction d'un chemin dans la Rivière à la Truite jusqu'au Village Anicet; De Fisher Ames et autres, du Comité de Beauharnois, demandant que l'Acte des Ecoles Élémentaires dans le Bas-Canada soit amendé ou révoqué; De M. A. Primeau et A. J. Troitier, du Comité de Beauharnois, demandant à construire un Pont de Péage sur la Rivière Chateauguay, dans la Paroisse Saint-Martin, et à faire un chemin qui y conduise; De James Warburton et autres, du Comité des Ontariois, demandant que le dit Comité soit érigé en District séparé pour les fins Judiciaires; Du Conseil Municipal de Rimouski, demandant l'établissement de Cours de Justice et la construction d'une Prison, à la Rivière du Loup; De Joseph Smolenki, de Montréal, demandant à la Chambre de patroniser ses Calorifères pour lesquels il a obtenu des lettres patentes, en ordonnant que les Bâtimens du Parlement soient chauffés avec ces Calorifères; De Alexandre M. Delisle et B. H. LeMoine, de la Cité de Montréal, Ecuyers, et de Jean Bte. Debin, Junior, de la Paroisse de Ste. Rose, dans le District de Montréal, demandant à construire un Pont de Péage sur la Rivière Jésus, et améliorer un certain chemin dans la dite Ile Jésus, dans la dite Paroisse; De J. A. C. Marchand et autres, des Comités de Chambly, Rouville et Huntingdon, demandant qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la commutation de la tenure des terres possédées en fief ou en censive; De L'Evêque de Toronto et autres, demandant une allocation pour venir en aide au Fonds du Dispensaire Général de Toronto; De M. McFarlane et autres, du Fief Marie-Anne, District des Trois-Rivières, demandant que le Seigneur soit forcé de leur donner des titres pour leurs terres.—Sur motion de M. Richards, il est résolu, que la Pétition contre le retour du membre siégeant pour le Comité de Glengarry n'est plus devant la Chambre, vu que les Pétitionnaires n'ont pas fourni les cautionnemens exigés par la loi.—L'hon. M. LaTerrière présente un Bill pour obliger les Apprentis Pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le chenal du nord du Fieuve St. Laurent, en bas de l'Île d'Orléans, et pour obliger la Maison de la Trinité de Québec à placer des bornes pour indiquer les battures dans le dit chenal et pour faciliter la traversée du Sud au Nord, depuis l'Île aux Renoux jusqu'au Cap Tourmente; seconde lecture, Mardi prochain.

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'Amendement proposé par l'hon. M. Papineau à la motion faite sur une Adresse en réponse à la Harangue de Son Excellence; la question étant mise sur la motion d'Amendement, la Chambre s'est divisée:

Pour.—MM. Christie, LaTerrière, Papineau, Prince.—4. Contre.—MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beauharnois, Bell, Blake, Boulton (Norfolk), Boullillier, Brooks, Burritt, Cameron (Kent), Cartier, Cauchon, Crisler, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fournquin, Gagy, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson LaFontaine, Laurin, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Maloch, Marquis, McCConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott (Deux Montagnes), Seymour, Sherwood (Brookville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall.—63.

L'hon. M. Papineau propose encore un Amendement, et la question étant mise aux voix, la Chambre s'est divisée:

Pour.—MM. Boulton (Norfolk), Christie, Laurin, Papineau.—4.

Contre.—MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beauharnois, Bell, Blake, Boulton (Norfolk), Boullillier, Brooks, Cameron (Kent), Cartier, Cauchon, Cayley Crisler, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fournquin, Gagy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McCConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux Montagnes), Seymour, Sherwood (Brookville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall, Wilson.—61.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée:

Pour.—MM. Armstrong, Baldwin, Beauharnois, Bell, Blake, Boulton (Norfolk), Boullillier, Cameron (Kent), Cartier, Cauchon, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fournquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Macdonald (Glengarry), Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Solt,